

Royaume du Maroc

Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération



Visite au Maroc de Mme Catherine ASHTON,
Haute Représentante de l'UE pour les Affaires
Étrangères et la Politique de Sécurité et
Vice-présidente de la Commission Européenne

Rabat
05 Novembre 2012

Sommaire

- **Profile de Mme Catherine ASTHON**
- **Programme de visite**
- **Liste de la Délégation européenne**
- **Contexte de la visite au Royaume du Maroc**
- **Spécificité de la visite au Royaume du Maroc**
- **Eléments de langage**
- **Fiche Relations bilatérales Maroc-UE**
- **Position de l'Union européenne**
 - **Question Nationale**
 - **Communication européenne sur le Maghreb**
 - **Crise syrienne**
 - **Crise au Mali et région du Sahel**
 - **Libye post-révolution**
 - **Processus de Paix au Moyen-Orient**
 - **Dossier du nucléaire iranien**
- **Position du Royaume du Maroc concernant**
 - **Question Nationale**
 - **UMA et Intégration Maghrébine**
 - **« Nouvelle Libye »**
 - **Situation au Sahel et Crise au Mali**
 - **Crise Syrienne**
 - **Programme Nucléaire iranien**

Mme Catherine Margaret ASTHON, Baronne du Upholland

Mme Catherine ASTHON, née à Upholland (Lancashire), le 20 mars 1956, est une femme politique britannique membre du parti Travailliste (Labor Party). Diplômée d'économie et de sociologie, elle a été anoblie en 1999 et a pris le titre de Baronne Ashton of Upholland. Elle est successivement Secrétaire d'État à l'Éducation (2001-2004), aux Affaires constitutionnelles (2004-2007), à la Justice (2007) et en 2008 occupe le poste de Commissaire européenne au commerce.



En novembre 2009, elle est désignée premier Haute Représentante de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la Politique de Sécurité, et Vice-présidente de la Commission européenne. Instituée par le traité de Lisbonne (2007), ce poste, nouvellement créé, fusionne les fonctions diplomatiques autrefois par la troïka composée du Ministre des Affaires Etrangères du pays qui assure la Présidence de l'UE, du Haut Représentant à la Politique étrangère et à la Sécurité commune et du Commissaire européen aux Relations extérieures.

Le Haut Représentant de l'UE pour les Affaires Etrangères et la Politique de Sécurité a pour fonction de présider le Conseil "Affaires étrangères" ; de conduire la politique étrangère et de sécurité commune ; de faire des propositions au Conseil en matière de politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et de politique de sécurité et de défense commune (PSDC) ; de conduire et de coordonner au nom de l'UE le dialogue avec les pays tiers ainsi que d'exprimer la position de l'UE dans les organisations internationales et au sein de conférences intergouvernementales et de veiller à la cohérence de la politique extérieure de l'Union européenne.

Visites Récentes de Mme Ashton au mois d'Octobre 2012

- 31 Octobre : visite conjointe avec Mme Hillary Clinton, Secrétaire d'Etat américaine à Belgrade et Pristina rencontre respectivement avec le Président et Premier Ministre serbe et Présidente et Premier Ministre du Kosovo
- 30 Octobre : visite conjointe avec Mme Clinton en Bosnie-Herzégovine rencontre avec les membres de la présidence
- 25 Octobre : Rencontre avec le Président de l'Autorité Palestinienne Mahmoud Abbas
- 24 octobre : Rencontre à Jérusalem avec le Président israélien et le Premier Ministre, le Ministre des Affaires étrangères et celui de la Défense
- 23 Octobre : Rencontre au Liban avec les hauts responsables libanais
- 22 Octobre : Audience Royale accordée par le Roi de Jordanie et visite au camp de réfugiés de Zaatari en Jordanie

PROGRAMME DE VISITE

5 novembre 2012

- 15h15 : Arrivée par Vol privé de Mme Catherine ASTHON à l'Aéroport Rabat-Salé
- 15h45 : Réunion avec le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et le Ministre Délégué suivie d'un point de presse
- 17h00 : Entretien avec le Chef du Gouvernement
- 18h00 : Rencontre avec M. Taïb FASSI-FIHRI, Conseil de Sa Majesté le Roi (à confirmer notamment en l'absence d'une éventuelle Audience Royale)
- 20h00 : Dîner offert par le Ministre Délégué en l'honneur de Mme Catherine ASTHON
(en présence éventuellement du Président de la Chambre des Représentant, du Ministre de l'Intérieur, du Ministre de l'Economie et des Finances, du Président du Conseil Economique et Social (CES) et du Président du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH)).

6 novembre 2012

- 10h00 : Départ par Vol privé de Mme Catherine ASTHON vers Alger

DÉLÉGATION ACCOMPAGNANT Mme CATHERINE ASTHON

- M. Christian BERGER, Directeur au Service Européen pour l'Action Extérieure
- M. Michael MANN, porte-parole
- Mme Lora BORISSOVA, Membre du Cabinet
- Mme Emma TUNNEY, Secrétaire privée

- M. Markus FOERSTER, Officier de Sécurité
- M. François-Xavier GUTIERREZ-RODRIGUEZ, Officier de Sécurité

CONTEXTE DE LA VISITE AU ROYAUME DU MAROC

Depuis les événements qui ont secoué, en 2011, certains pays de la région du Sud de la Méditerranée, l'Union européenne a renforcé son niveau d'engagement avec les pays qui ont connu une mutation politique profonde, en l'occurrence l'Égypte, la Libye et la Tunisie (visites, mise en place de task-force,...) en vue de mettre en œuvre les recommandations de la communication conjointe de l'UE du 8 mars 2011 intitulée « partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le sud de la Méditerranée ».

Cette communication renforce le soutien de l'UE aux aspirations de la population des pays de la région à plus de démocratie, de dignité, de liberté et présente une stratégie fondée sur le respect des valeurs universelles et des intérêts communs. Elle propose une nouvelle approche en matière de soutien financier basée sur le principe « more for more », une mobilité accrue et l'accès au marché unique de l'UE.

Suite à la communication conjointe, du 25 mai 2011, intitulée « Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation », définissant la vision de l'UE concernant la PEV révisée, un certain nombre d'initiatives européennes ont été adoptées par l'UE et présentées comme une réponse aux nouveaux développements politiques dans la région (notamment aux pays qui ont été secoués par des mouvements révolutionnaires (Égypte, Libye, Tunisie) et aux pays qui poursuivent la consolidation de leurs processus démocratiques comme le Maroc), tels que le programme SPRING, doté d'une enveloppe d'environ 1,250 milliards d'euros, la conclusion d'ALECA, la conclusion d'un Partenariat « migration, mobilité et sécurité » et le renforcement de l'appui à la société civile.

C'est dans cette perspective, que s'inscrivent les visites de travail de Mme Catherine ASHTON dans la région, notamment pour renforcer la coopération de l'UE avec les pays de la région sud méditerranéenne.

Il convient de souligner que les actions de Mme Ashton ont été orientées davantage vers le Moyen Orient, notamment le Processus de Paix, et déléguant au Commissaire en charge du Voisinage, Stefan Füle, le soin de mettre en œuvre la Politique de l'UE à l'égard de son voisinage immédiat.

Avec les événements qu'a connus la région lors du printemps arabe, l'implication de la responsable européenne s'est vue de plus en plus manifestée pour la région à travers la mise en place de task-force pour la Tunisie et la Jordanie et la multiplication des visites dans les pays qui ont connu des révolutions (Égypte, Tunisie et Libye).

SPECIFICITE DE LA VISITE AU ROYAUME DU MAROC

Il s'agit de la première visite au Royaume du Maroc de Mme Catherine ASHTON depuis sa nomination, en 2009, à la tête de la diplomatie européenne et l'octroi au Royaume du Maroc du Statut avancé.

Le Royaume du Maroc avait manifesté sa volonté d'accueillir la Haute Représentante (HR) de l'UE qui joue un rôle important en ce qui concerne la définition des priorités de la politique étrangère de l'UE.

La décision de la HR d'effectuer cette première visite au Maroc dénote de l'intérêt que la responsable européenne souhaite manifester à l'égard de notre pays à un moment où le Maroc s'est distingué dans la région à travers la réussite de son processus de réformes démocratiques, économiques et sociales et le renforcement de son Partenariat avec l'UE dans tous les domaines.

Par ailleurs, cette visite intervient au moment où le Maroc adopte une nouvelle orientation dans sa politique étrangère visant à un nouveau positionnement sur l'échiquier international à travers le renforcement de son partenariat stratégique (Etats-Unis et Conseil de Coopération du Golfe).

Ainsi, cette visite permettra d'insuffler une nouvelle dynamique au partenariat entre le Maroc et l'UE, notamment à travers le renforcement du dialogue et de concertation politique et l'amélioration du soutien accordé par l'UE aux chantiers des réformes engagées par le Royaume. Elle constituera, également, l'occasion de discuter des questions d'intérêt commun aux niveaux régional et international, d'explorer les possibilités de mener des actions communes pour relever les défis globaux, et de mettre en exergue le rôle important que le Maroc pourra jouer en la matière.

Mme Ashton pourrait aborder lors de sa visite les questions suivantes : la question du Sahara, le Maghreb, la situation dans la région sahélo saharienne, la Syrie, l'Iran et le processus de paix au Moyen Orient.

ELÉMENTS DE LANGAGE

Souligner la satisfaction pour la première visite au Maroc de la Haute Représentante de la Politique Etrangère et de la Politique de Sécurité et Vice Présidente de la Commission qui intervient à un moment fort de la relation entre le Maroc et l'UE et dans un contexte régional marqué par de profonds bouleversements aussi bien au niveau politique que sur les plans socio-économique et sécuritaire.

Se féliciter du niveau élevé de coopération et de dialogue auxquels les deux parties sont parvenues depuis plusieurs années et confortés par l'adoption du document conjoint sur le statut avancé qui a ouvert des perspectives réelles de coopération dans tous les domaines politique, économique, social, culturel et humain, qui seront appelées à se développer davantage avec l'adoption du nouveau plan d'action pour la mise en œuvre du Statut avancé. A cet effet, se féliciter de la finalisation dudit Plan d'action par les deux parties.

Souligner l'importance des questions inscrites à l'agenda des relations entre les deux parties à savoir le Partenariat pour la mobilité, négociation d'un Accord de libre échange global et approfondi, la renégociation d'un Protocole sur la Pêche, les négociations sur la libéralisation du Commerce des services

Se féliciter de la régularité des consultations politiques qui ont eu lieu dans le cadre du Dialogue Politique Renforcé, du Dialogue Stratégique Informel ainsi que dans le cadre du Comité Politique et de Sécurité, ainsi que dans les enceintes multilatérales notamment à Genève au sein du Conseil des droits de l'homme et aux Nations Unies. Exprimer la disposition de notre pays, en sa qualité de membre non permanent du Conseil de Sécurité, à renforcer davantage cette collaboration fructueuse dans tous les domaines.

Rappeler que ce rapprochement entre le Maroc et l'Europe se justifie par la présence de liens forts et par la nécessité d'œuvrer de concert en vue de relever les défis communs de paix, de stabilité, de sécurité et de prospérité partagée.

Les évolutions qu'a connues la région et la poursuite des réformes politiques et démocratiques au Royaume confortent le Maroc dans sa place de pays pionnier dans la région et fait de lui, aujourd'hui, un partenaire crédible de l'UE et un acteur incontournable pour la réalisation de la paix et la stabilité dans l'Espace euro-méditerranéen.

Ceci implique nécessairement un engagement fort et continu de l'UE envers le Maroc aussi bien sur le plan politique que dans le cadre de la future programmation financière 2014-2020, afin d'accompagner son processus de réformes politiques et son développement socio-économique.

Dans le même esprit, la poursuite de la réflexion sur l'évolution des relations bilatérales vers un « Partenariat privilégié » basé sur les quatre Espaces de coopération (Espace Economique Commun, un Espace de valeurs partagées, un Espace de Sécurité Commune et un Espace de connaissance partagée) est de nature à conforter notre ambition commune de bâtir une coopération multidimensionnelle mutuellement bénéfique.

Maghreb

Dans le même sens, le soutien de l'UE à une intégration maghrébine contribuera à l'émergence d'un nouvel ordre dans la région qui permettra de répondre aux aspirations des peuples, de surmonter les défis de développement et de contrer les menaces sécuritaires auxquels doivent faire face les pays. Se féliciter de la régularité des réunions UE-UMA dont le Maroc a été l'initiateur.

Se féliciter de l'initiative européenne visant l'élaboration d'un projet de Communication en cours d'élaboration par l'UE qui traduit l'intérêt qu'accorde l'UE au Maghreb à travers une approche novatrice vis-à-vis de cette région, car un Maghreb politiquement stable et économiquement prospère ne peut être que bénéfique aussi bien pour les pays du Maghreb que pour l'UE. Remercier l'UE d'avoir associé le Maroc à cette réflexion et remettre un non papier sur la Contribution à cette Communication.

Question Nationale

Rappeler la position du Maroc concernant la Question nationale en insistant sur les résultats de la visite de Ross qui fait suite à l'entretien téléphonique de Sa Majesté le Roi du 25 Août 2012 avec le SG de l'ONU qui a permis de recadrer l'approche de son Envoyé Personnel de manière impartiale et dans la limite du cadre fixé par le Conseil de Sécurité visant la promotion d'une solution politiquement mutuellement acceptable à ce différend.

Rappeler que Mr Ross a reconnu l'inefficacité des réunions informelles qui ont été menées jusqu'à ce jour et de la nécessité d'initier une nouvelle phase et méthodologie de travail permettant de faire avancer le processus en cours sur la base des paramètres arrêtées. Il a reconnu que l'Algérie est un acteur incontournable dans ce processus et l'absence d'efforts de celle-ci pour parvenir à une solution à ce conflit.

Insister sur la nécessité d'un appui de l'UE pour trouver une solution à ce conflit artificiel, sur des bases saines et durables, dans le cadre de la proposition marocaine de large autonomie.

Sahel-Mali

Sur le plan sécuritaire, constater l'échec de toutes les stratégies menées jusqu'à présent dans la région notamment par l'Algérie qui en s'appuyant ou en mettant pression sur les 3 maillons faibles (Mauritanie, Niger, Mali) a entraîné une extension de la menace en terme géographique (atlantique et corne de l'Afrique) et multiplication des groupes terroristes (Mujao, MNLA, AQMI, Bokoharam, Ansaredine) et la diversification des menaces (trafic de drogues d'armes, trafic d'être humains, contrebandes) qui alimentent les caisses des groupes terroristes. Se féliciter de l'adoption de la résolution 2071 du Conseil de Sécurité et du soutien qu'apporte l'UE aux pays de cette région. Réitérer l'importance de renforcer le rôle et le soutien à la CEDEAO, seul acteur à même d'apporter une solution à cette crise dans la région.

Souligner la nécessité de renforcer davantage le dialogue politique et la coopération opérationnelle, notamment en ce qui concerne la région sahélo-saharienne, qui nécessite l'adoption d'une approche régionale impliquant tous les pays concernés. Saluer dans ce cadre, la stratégie de l'UE pour le Sahel et exprimer l'intérêt du Maroc à être associé à sa mise en œuvre sur le plan opérationnel, notamment au regard des différentes opérations (Eucap Niger) et initiatives (Mali –Mauritanie) sachant que le Maroc avait déjà participé dans le passé à l'opération Althéa en Bosnie.

La Haute Représentante s'attend à avoir une présentation détaillée sur la situation au Sahel et au Mali

Dans ce cadre, exprimer la disposition du Maroc à conclure l'accord cadre pour la participation du Maroc aux opérations de gestion de crises de l'UE et l'accord cadre portant sur les procédures de sécurité pour l'échange d'informations classifiées.

Moyen Orient

Déplorer l'absence d'évolution sur cette question en réitérant la position du Maroc sur le conflit. La Haute Représentante pourrait soulever la question de la position du Maroc sur la décision qui serait prise par l'Autorité Palestinienne concernant la proclamation d'un état Palestinien lors des débats de l'Onu au mois de novembre 2012, ainsi que sur la visite récente de l'Emir du Qatar à Ghaza.

Syrie

Rappeler la position du Maroc au sujet de la situation en Syrie notamment le rôle actif du Maroc à l'ONU et au sein de la ligue arabe. Souligner la nécessité de convaincre la Russie de s'impliquer pour une solution à cette crise. Faire le constat d'une opposition syrienne totalement dispersée et qui ne facilite pas une solution. Ecarter l'option d'une intervention militaire (type Libye). Rappeler l'importance d'un renforcement d'une action humanitaire en rappelant le rôle du Maroc dans ce sens notamment l'aide humanitaire et la mise en place d'un hôpital militaire de campagne. La Haute Représentante pourrait saisir cette occasion pour indiquer que l'Iran souhaite être impliquée en tant qu'acteur dans la région pour la résolution de la crise syrienne.

RELATIONS BILATÉRALES ROYAUME DU MAROC- UNION EUROPÉENNE

Les relations entre le Maroc et l'Union européenne se sont développées progressivement depuis la signature, en 1969, du premier Accord Maroc-CEE, dont la vocation était exclusivement commerciale. Ainsi, en 1976, les deux parties ont signé un Accord de Coopération qui a été renégocié en 1988, comportant trois volets : commercial, social et coopération économique et financière.

Le champ de coopération entre le Royaume du Maroc et l'UE s'est, par la suite, élargi avec la signature d'un Accord d'Association, le 26 février 1996, entré en vigueur en mars 2000. Cet accord, qui régit les relations entre les deux parties à ce jour, englobe les dimensions politiques et sécuritaires, économiques, commerciales et socioculturelles.

Cette coopération s'est renforcée davantage, dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage (PEV), lancée par l'UE en 2003, à travers l'adoption en juillet 2005 d'un Plan d'action, dont la mise en œuvre se poursuit de manière soutenue dans plusieurs domaines.

Parallèlement, les deux parties ont adopté, en octobre 2008, un document conjoint sur le Statut avancé qui a vocation à consolider les acquis des relations bilatérales entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne et promouvoir de nouvelles initiatives ambitieuses et novatrices.

Dans cet esprit, le Royaume du Maroc s'est engagé, dès l'adoption dudit document conjoint, dans la réalisation de certaines actions prometteuses visant la proximité optimale du Royaume du Maroc avec l'Europe dans les domaines politique, économique, social et humain.

C'est ainsi, que les deux parties ont, tenu le premier Sommet Maroc-UE à Grenade, le 07 mars 2010, qui a été une occasion pour le Maroc de réitérer son attachement à la consolidation du Partenariat avec l'UE. En effet, dans le discours adressé au Sommet, Sa Majesté le Roi Mohammed VI s'est félicité de l'excellence des relations entre le Maroc et l'UE qui se sont «inscrites dans une dynamique ascendante grâce au Statut Avancé » fixant dans ce cadre « un cap ambitieux sur l'avenir ».

Dans cet esprit, le Royaume du Maroc et l'UE ont finalisé un nouveau « Plan d'action pour la mise en œuvre du Statut avancé » qui constituera la feuille de route de la coopération bilatérale durant les cinq prochaines années et préparera la nouvelle étape statutaire qui pourrait prendre la forme d'un "Partenariat Privilégié".

Après plus de 40 ans de coopération, le Royaume du Maroc et l'UE peuvent inscrire à leur actif la réalisation d'un nombre considérable d'actions concrètes qui ont contribué à l'édification d'une relation bilatérale riche et singulière.

Ainsi, les deux parties ont renforcé leur dialogue et coopération au niveau politique dans tous les domaines d'intérêt commun aussi bien dans le cadre des structures de travail bilatérales à cadence régulière qu'au sein des enceintes multilatérales.

Les deux parties ont, également, conclu plusieurs Accords et Protocoles importants dans divers domaines, réalisé des projets qui touchent tous les secteurs, multiplié les structures de dialogue

et de coopération bilatérales, échangé de manière régulière les visites des responsables des deux côtés, élargi en permanence le champs de coopération et associé les acteurs non étatiques à la coopération entre le Royaume du Maroc et l'UE.

En outre, le Royaume du Maroc poursuit des discussions avec son partenaire européen sur d'autres domaines importants, notamment :

- Un accord de Libre Echange Complet et Approfondi qui doit tenir compte de la conjoncture internationale et prendre en considération les attentes du Maroc quant à la levée des entraves non tarifaires à l'accès des produits marocains au marché européen.
- Un accord sur la libéralisation du Commerce des services et le droit d'établissement, qui tiendra compte des intérêts des deux parties.
- Un Partenariat pour la migration, la mobilité et la sécurité, qui fixera un cadre global de coopération entre les deux parties dans tous les volets de la migration (migration légale, développement, migration illégale et asile).
- Le Royaume du Maroc et l'Union européenne poursuivent selon un rythme soutenu le processus de rapprochement législatif et réglementaire en s'inspirant de la démarche adoptée par les pays candidats à l'adhésion en matière de transposition de l'acquis communautaire.
- Le Royaume du Maroc a exprimé sa disposition à examiner avec la partie européenne la possibilité de renouveler le Protocole de Pêche en tenant compte des intérêts des deux parties.
- Les deux parties entameront prochainement les discussions pour la conclusion d'un accord cadre pour la participation du Maroc aux opérations de gestion de crises de l'UE et de l'accord cadre portant sur les procédures de sécurité pour l'échange d'informations classifiées.

Si le Partenariat Maroc-UE est considéré aujourd'hui comme étant le plus avancé dans le cadre de la Politique européenne de voisinage c'est grâce à l'engagement volontaire et continu du Maroc, conjugué à ses réformes endogènes majeures, ainsi qu'à l'appui financier et la solidarité de l'UE, qui demeure un élément essentiel, pour la réalisation des objectifs fixés par les deux parties.

Les profondes mutations politiques et économiques que connaît la région euro-méditerranéenne appellent impérativement, aujourd'hui, l'UE et le Maroc à un renforcement accru du niveau de leur coopération dans tous les domaines afin de déployer au mieux toutes les opportunités de coopération qui s'offrent dans ce cadre ainsi que d'agir ensemble de manière responsable et solidaire pour relever les défis communs de paix, de stabilité, de sécurité et de prospérité partagée.

POSITION DE L'UE DOSSIER SAHARA MAROCAIN

Mme Catherine ASTHON «soutient les efforts du Secrétaire Général des Nations Unies en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et notant le rôle et les responsabilités des parties à cet égard ».

« L'UE est préoccupée par la longue durée de ce conflit et espère que le retrait du Maroc de sa confiance en l'Envoyé personnel du SGNU Christopher Ross ne retardera pas d'avantage les négociations ».

« La Haute Représentante marque son soutien à la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies 2044 (2012) du 24 avril 2012 prorogeant le mandat de la MINURSO au Sahara occidental jusqu'au 30 avril 2013 ».

« La Haute Représentante note en particulier que la résolution souligne l'importance de l'amélioration de la situation des droits de l'homme au Sahara occidental et dans les camps de Tindouf. Ladite Résolution encourage aussi les parties à collaborer avec la communauté internationale pour mettre au point et appliquer des mesures indépendantes et crédibles qui garantissent le plein respect des droits de l'homme, en gardant à l'esprit les obligations découlant du droit international.

Ladite résolution se félicite, également, de l'ouverture des Commissions du Conseil national des droits de l'homme à Dakhla et Laayoune, et les mesures prises par le Maroc pour assurer un accès sans réserves ni restrictions à tous les titulaires des mandats relevant des procédures spéciales du Conseil des Nations Unies Conseil des droits de l'homme. »

POSITION DE L'UE SUR LE MAGHREB

- La Commission européenne et le Service Européen pour l'Action Extérieure adopteront prochainement une Communication conjointe sur les relations de l'UE avec les pays du Maghreb, qui présente la vision de l'UE quant à la question de l'intégration maghrébine et les possibilités de coopération entre l'UE et cette région.
- Dans ce registre, l'UE estime que l'intégration Sud-Sud est complémentaire aux initiatives régionales et bilatérales de l'UE avec les pays cibles de la PEV en ajoutant que le soutien de l'UE pour une intégration maghrébine, dans sa démarche solidaire et partenariale, devrait s'articuler avec la stratégie commune UE-Afrique en prenant en considération également d'autres structures régionales ainsi que la dimension continentale africaine.
- Tenant compte du potentiel de développement dont recèle le Maghreb, le projet de communication revient sur le coût du non-Maghreb estimé à 1-2% du PIB. Ces effets négatifs liés à la non-intégration de cette région dépassent la faible croissance économique pour inclure les volets sécuritaires et de développement humain.
- Ce projet énumère également les défis auxquels font face les pays du Maghreb en particulier la démocratie, l'économie, les infrastructures, le développement humain et social, la sécurité ainsi que l'environnement et le changement climatique.
- Par ailleurs, ce document présente les moyens par lesquels l'UE pourrait soutenir une coopération plus étroite entre les pays du Maghreb en s'appuyant sur sa propre expérience d'intégration et compte tenu de l'intérêt que l'UE accorde au développement d'une zone de stabilité et de prospérité maghrébine.
- Il précise que la contribution et le soutien de l'UE à une intégration Maghrébine de plus en plus renforcée sera possible dans les domaines des réformes démocratiques, Sécurité, développement économique, Culture, Commerce, Infrastructure et Réseaux, Société d'information, Energie, Migration et Mobilité, Environnement et Changement Climatique et Protection Civile.
- Ainsi, les propositions mentionnées dans cette communication ont pour vocation de compléter, et non pas de remplacer, les mesures développées par l'UE dans le cadre de la PEV renouvelée avec les partenaires de la région tant au niveau bilatéral qu'à travers son soutien régional et transfrontalier;
- En vue de réaliser ses propositions, l'UE envisage de lancer un dialogue de haut niveau entre l'UE et l'UMA. Elle propose, également, d'instaurer un dialogue politique régulier entre les deux régions sur les sujets d'intérêts commun.

POSITION DE L'UE SUR LA CRISE SYRIENNE

L'UE réitère :

- Son attachement à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la Syrie ;
- Sa ferme condamnation à l'usage de la force par l'armée syrienne et aux multiples violations des droits de l'homme qui constituent des crimes contre l'humanité, en se félicitant dans ce cadre de la résolution du Conseil des droits de l'homme des Nations unies du 28 septembre 2012 et de la prolongation du mandat de la Commission d'enquête indépendante;
- Son appel à la fin de l'escalade de violences et de l'oppression et à l'engagement des autorités syriennes à respecter pleinement l'intégrité territoriale et la souveraineté de tous les pays voisins (notamment Liban et Turquie) ;
- Son appel pour faciliter l'accès à l'aide humanitaire ;
- Sa mise en garde contre la militarisation et la radicalisation du conflit ainsi que les violences sectaires ;
- Son appel pour mettre fin à la livraison d'armes au régime syrien ;
- L'urgente nécessité d'une transition politique pacifique, conformément au plan d'action adopté par la Ligue des États arabes, qui répondrait aux aspirations démocratiques du peuple syrien et à la stabilité de la région et que, dans cette perspective, le président Assad n'a pas de place dans l'avenir de la Syrie ;
- Son soutien sans réserve aux efforts déployés par le Représentant spécial conjoint des Nations unies et de la Ligue des États arabes, M. Lakhdar Brahimi, visant à faciliter la recherche d'une solution politique et pacifique à la crise ;
- Sa participation active au Groupe des Amis du peuple syrien et sa coopération étroite avec ses partenaires internationaux, y compris la Ligue arabe, les Nations unies, l'Organisation de la coopération islamique et le Conseil de coopération du Golfe ;

En tout, dix-neuf séries de mesures restrictives ont été instituées par l'UE depuis le début de la crise en Syrie.

En mai 2011, l'UE a gelé le projet d'Accord d'Association qui avait été négocié avec la Syrie et a suspendu les programmes de coopération bilatérale entre l'UE et le gouvernement syrien prévus dans le cadre de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)/MEDA.

Lors de la dernière session du Conseil Justice et affaires intérieures (Bruxelles les 25 et 26 octobre 2012), il a été décidé d'établir un **Programme de Protection Régional** pour faire face à la crise syrienne avec pour objectif d'aider la Syrie et ses voisins à développer des capacités durables permettant de faire face aux effets de la crise à moyen et à long termes.

L'UE demeure le principal pourvoyeur d'aide humanitaire dans le cadre de la crise syrienne en ayant engagé plus de 228 millions d'euros d'aide humanitaire en matière d'approvisionnement alimentaire et en eau qu'en matière d'hébergement et de soins de santé.

POSITION DE L'UE SUR LA CRISE AU MALI/ SAHEL

- L'UE demeure préoccupée par la grave crise politique et sécuritaire qui affecte le Mali, en particulier par la situation dans le nord du pays, marquée par l'établissement et la consolidation d'un sanctuaire pour les groupes terroristes, l'oppression des populations, les violations des droits de l'homme, notamment à l'encontre des femmes, et la destruction du patrimoine culturel ainsi que le développement de la criminalité organisée.
- L'UE salue l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations Unies de la Résolution 2071 et se félicite de l'attention internationale croissante portée sur le Sahel et le Mali, dont témoignent également la réunion de haut niveau tenue en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies le 26 septembre 2012 et l'élaboration d'une stratégie régionale intégrée des Nations Unies pour le Sahel.
- L'UE salue la nomination d'un Envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, et affiche sa détermination à œuvrer en concertation étroite avec M. Romano Prodi.
- L'UE appelle à l'approfondissement du dispositif de coordination avec les partenaires clés du Mali en vue d'accroître l'efficacité de l'appui au processus de transition, tant aux plans politique, sécuritaire qu'économique.
- L'UE accueille favorablement la réunion du Groupe d'appui et de suivi sur la situation au Mali tenue à Bamako, le 19 octobre 2012, à l'initiative de l'Union africaine (UA) et en consultation avec l'Organisation des Nations Unies (ONU) et la CEDEAO, et souligne l'importance de celle-ci.
- L'UE est déterminée à soutenir le Mali dans le rétablissement d'un État de droit et d'un gouvernement démocratique et pleinement souverain sur l'ensemble de son territoire, pour le bénéfice de toute la population du pays.
- L'UE salue la nomination par le Président de la République du Mali d'un nouveau Gouvernement d'Union Nationale ainsi que l'effort de mobilisation de la Communauté internationale, notamment l'UA et la CEDEAO, qui a été entrepris par ces nouvelles autorités auprès de l'ensemble de ses partenaires, en particulier de l'UE.
- L'UE réaffirme sa détermination à apporter son concours aux efforts entrepris par le Mali en vue de résoudre cette crise, **en concertation avec ses partenaires régionaux et internationaux**, et à mobiliser à cet effet pleinement l'ensemble de ses instruments dans le cadre de la Stratégie de l'UE pour le Développement et la Sécurité au Sahel.

POSITION DE L'UE LIBYE POST-RÉVOLUTION

- L'UE salue les efforts déployés par le Conseil national de transition et par le Gouvernement intérimaire. L'UE se réjouit à la perspective de travailler avec le gouvernement libyen qui sera formé prochainement ;
- L'UE réitère son soutien à la Libye dans la rédaction d'une nouvelle Constitution de manière transparente et associant toutes les parties et tenant compte des aspirations de la population libyenne;
- L'UE souligne l'importance de respecter l'État de droit et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales au cours du processus de transition.
- L'UE réitère son appel aux autorités libyennes de se saisir des allégations de torture et de détention illégale, d'enquêter à ce sujet et de traduire les responsables en justice.
- L'UE presse le Gouvernement central libyen d'accélérer le processus visant à ce que tous les lieux de détention soient intégralement placés sous son contrôle ;
- L'UE réitère son soutien en vue d'une assistance supplémentaire en matière de sécurité, y compris, le cas échéant, dans le cadre de la PSDC, en faveur de la sécurité et de la gestion des frontières, en partenariat étroit avec les nouvelles autorités démocratiques libyennes et en coordination avec la mission d'appui des Nations unies en Libye (MANUL) et le reste de la communauté internationale. Il est essentiel de mettre en place des frontières sûres et stables pour pouvoir bien gérer les flux migratoires ;
- L'UE insiste sur l'importance des actions de désarmement, de démobilisation et de réintégration après un conflit et exprime une nouvelle fois sa préoccupation face à la prolifération de tous types d'armes et de matériel connexe, conformément à la résolution 2017 (2011) du Conseil de sécurité des Nations unies.
- L'UE souligne qu'il faut réagir en étroite coordination avec les partenaires internationaux et les pays de la région, et elle rappelle la pertinence de sa stratégie pour la région du Sahel à cet égard ;
- L'UE réitère sa détermination à renforcer sa coopération avec la Libye notamment dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage et d'initiatives régionales telles que l'Union pour la Méditerranée. L'UE est également favorable au renforcement des synergies avec d'autres initiatives régionales, telles que le Dialogue en Méditerranée occidentale (5+5).
- L'UE continuera d'apporter un soutien appuyé à la Libye dans toute une série de secteurs, afin d'assurer au peuple libyen un avenir pacifique, démocratique et prospère. **Par ailleurs, elle plaide pour une intensification des efforts d'intégration régionale dans le Maghreb, y compris dans le cadre de l'Union du Maghreb arabe, et elle se tient prête à soutenir ce processus.**

POSITION DE L'UE PROCESSUS DE PAIX AU MOYEN-ORIENT

- L'UE réaffirme son attachement à une solution fondée sur la coexistence de deux États et sa conviction selon laquelle les changements que connaît actuellement l'ensemble du monde arabe rendent d'autant plus pressante la nécessité de faire avancer le processus de paix au Proche-Orient ;
- L'UE estime qu'il est dans son intérêt fondamental et des parties elles-mêmes ainsi que de l'ensemble de la région que le conflit prenne fin, possible de réaliser grâce à un accord de paix global, fondé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, les principes de Madrid, dont l'échange de territoires contre la paix, la feuille de route, les accords précédemment conclus par les parties et l'initiative de paix arabe ;
- L'UE rappelle l'applicabilité du droit humanitaire international dans les territoires palestiniens occupés, y compris celle de la quatrième convention de Genève relative à la protection des civils ;
- L'UE soutient pleinement la déclaration du Quatuor du 11 avril 2012 et engage les parties à prendre des mesures susceptibles de créer un climat de confiance, nécessaire à de véritables négociations, à s'abstenir de toute action qui compromette la crédibilité du processus et à prévenir toute incitation à la violence ;
- L'UE et ses États membres réaffirment qu'ils sont fondamentalement attachés à la sécurité d'Israël, compte tenu notamment des menaces qui pèsent sur son existence même dans la région ;
- L'UE se déclare profondément préoccupée par l'accélération notable des constructions dans les colonies après la levée du moratoire de 2010; par, les expulsions et les démolitions de maisons à Jérusalem-Est, la modification du statut de résident des Palestiniens, l'expansion des colonies de Givat Hamatos et de Har Homa et l'aggravation des conditions de vie de la population palestinienne dans la zone C et les restrictions sévères imposées à l'Autorité palestinienne;
- L'UE réaffirme qu'elle ne reconnaîtra aucune modification du tracé des frontières d'avant 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, qui n'aurait pas été approuvée par les parties ;
- L'UE demeure attachée au processus de création d'un État palestinien, y compris grâce à des missions PSDC et au sein du Quatuor, en vue de la mise en place d'un État palestinien fondé sur l'État de droit et le respect des droits de l'homme.
- L'UE a toujours plaidé en faveur d'une réconciliation entre les Palestiniens autour de la personnalité du président Mahmoud Abbas, conformément aux principes énoncés dans son discours du 4 mai 2011.

POSITION DE L'UE SUR LE NUCLÉAIRE IRANIEN

- L'UE réitère sa préoccupation de plus en plus vive que lui inspire le programme nucléaire iranien et réaffirme que l'Iran doit d'urgence s'acquitter de toutes ses obligations internationales, y compris en mettant pleinement en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et celles du conseil des gouverneurs de l'AIEA.
- L'UE condamne la poursuite par l'Iran de la production de l'uranium enrichi et du développement de sa capacité d'enrichissement, en violation des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et du conseil des gouverneurs de l'AIEA, comme l'indique le dernier rapport de l'AIEA.
- A cet effet, l'UE a arrêté des mesures restrictives supplémentaires dans les secteurs financiers, du commerce, de l'énergie et des transports visant à porter atteinte au programme nucléaire iranien et aux recettes utilisées par le régime iranien pour financer ce programme.
- L'UE se félicite de l'adoption, le 13 septembre 2012, par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA, d'une résolution indiquant que la coopération de l'Iran était "essentielle et urgente pour restaurer la confiance de la communauté internationale dans le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien".
- L'UE est déterminée à œuvrer à un règlement diplomatique du dossier nucléaire iranien, conformément à la double approche.
- L'UE réitère que l'objectif reste de parvenir à un règlement global négocié et s'inscrivant dans la durée, qui permette d'instaurer la confiance de la communauté internationale dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, dans le respect des droits légitimes de l'Iran d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques conformément au TNP, en tenant pleinement compte des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et de celles du conseil des gouverneurs de l'AIEA.
- L'UE se félicite que le 27 septembre 2012, à New York, les Ministres des Affaires étrangères de l'E3+3 aient exprimé leur détermination à parvenir à une solution diplomatique, et s'associe pleinement aux efforts déployés à cet égard par la Haute Représentante au nom de l'E3+3.
- L'UE invite instamment l'Iran à faire preuve d'une attitude constructive, en s'attachant en priorité à parvenir à un accord sur des mesures propres à restaurer la confiance, à négocier sérieusement et à apporter une réponse aux préoccupations de la communauté internationale."

POSITION DU ROYAUME DU MAROC RELATIVE À LA QUESTION NATIONALE

1. La Résolution du Conseil de Sécurité 2044 (2012) consolide de nouveau, les paramètres définis par le Conseil pour parvenir à une solution politique définitive au différend régional autour du Sahara.
 - Elle a conforté le processus de négociations comme voie unique de règlement du différend et a renforcé les approches innovantes.
 - La prééminence de l'initiative marocaine d'autonomie a été réaffirmée, ainsi que les principes cardinaux de réalisme et d'esprit de compromis comme moyens pour parvenir à la solution politique prônée par le Conseil.
 - De même, la résolution reflète la détermination de la Communauté internationale à favoriser l'engagement sincère et responsable de toutes les parties dans des négociations intenses et substantielles et à éviter le blocage et les stratégies de dévoiement.
 - Nonobstant les tentatives répétées d'instrumentalisation de la question des droits de l'homme au Sahara marocain, le Conseil de Sécurité a salué les mesures prises par le Maroc, dans le cadre du processus d'approfondissement des réformes politiques du Royaume. Le Conseil s'est félicité, dans ce sens, de l'opérationnalisation des deux antennes régionales du CNDH, à Laayoune et à Dakhla, ainsi que de l'interaction positive avec les procédures spéciales du Conseil des Droits de l'homme des Nations Unies.
 - En revanche, le Conseil de Sécurité a réitéré, pour la seconde fois, son appel au Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés de procéder, conformément à son mandat et ses pratiques, au recensement des populations des camps de Tindouf, en concertation avec l'Algérie pays hôte. Dorénavant, cette opération constitue plus uniquement une exigence morale ou une responsabilité juridique internationale. Elle est, désormais, une obligation politique confirmée par l'instance exécutive onusienne.
2. Considérant que la question du Sahara marocain traverse actuellement une étape importante, le Royaume du Maroc a mené une évaluation globale des derniers développements donnant lieu aux trois conclusions suivantes qui ont été partagées avec le Secrétaire Général de l'ONU en lui demandant de prendre les dispositions qui s'imposent à cet égard:
 - a. L'enlèvement du processus de négociations, après la tenue de neuf rounds de négociations informelles, en l'absence de toute perspective de progrès ;
 - b. Les dérives inacceptables relevées dans le dernier rapport du Secrétaire Général de l'ONU, considéré injuste à l'égard du Royaume du Maroc ;
 - c. Les agissements, déclarations et initiatives de l'Envoyé Personnel et sa ligne de conduite déséquilibrée et partielle, contraire à la mission que lui a confiée le Secrétaire Général de l'ONU dans sa lettre de nomination en janvier 2009 et allant à l'encontre des paramètres définis par le Conseil de Sécurité des Nations Unies.
3. Le Secrétaire Général de l'ONU a désigné, le 15 juin 2012, M. Wolfgang Weisbrod-Weber (Allemagne) en tant que nouveau Représentant Spécial et Chef de la MINURSO, en remplacement de M. Hany Abdel-Aziz dont le mandat a pris fin en avril 2012.

4. Le Royaume du Maroc a pris part à la 3^{ème} réunion d'évaluation du Programme des Mesures de Confiance, mené par le HCR entre les populations des provinces du sud du Royaume et leurs familles dans les camps de Tindouf en Algérie, les 19 et 20 septembre 2012, à Genève, en présence des délégations de l'Algérie, de la Mauritanie et du Polisario.
 - La réunion a été consacrée, notamment, à l'évaluation des visites familiales par voie aérienne et aux séminaires apolitiques organisés dans le cadre de ces mesures de confiance. Mis en œuvre sous l'égide du mandat global de protection humanitaire du HCR et conformément aux Conventions internationales afférentes, aux pratiques et aux décisions du HCR en la matière.
5. Le Royaume du Maroc restera engagé, avec sérieux et bonne foi, dans les initiatives et les efforts de l'ONU pour dépasser l'impasse et mettre fin à la situation actuelle, pour parvenir à une solution politique, réaliste, définitive et mutuellement acceptable sur la base de l'initiative marocaine d'autonomie et dans le respect total de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Royaume.
6. L'Envoyé Personnel du Secrétaire Général de l'ONU, M. Christopher Ross, a effectué le 27 octobre 2012, une visite au Maroc qui s'inscrit dans le cadre des efforts déployés pour relancer le processus politique visant à trouver une solution politique, définitive et consensuelle au différend régional autour du Sahara marocain. Elle intervient, également, suite à la conversation téléphonique entre Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste et le Secrétaire Général de l'ONU, M. Ban Ki Moon, et qui a été l'occasion d'insister sur l'impératif de réaliser des progrès dans le processus de règlement sur des bases solides et saines et de se conformer aux paramètres clairs contenus dans les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies et en particulier, faire montre de réalisme et d'esprit de compromis et reconnaître le caractère sérieux et crédibles des efforts déployés par le Royaume dans le cadre de l'initiative d'autonomie.

POSITION DU ROYAUME DU MAROC CONCERNANT LE MAGHREB

1. Grâce à sa situation géostratégique sur la rive sud de la Méditerranée, et sa continuité naturelle avec l'Orient Arabe, le Maghreb jouit d'une très grande importance pour le Royaume du Maroc qui a fait de l'option maghrébine un objectif stratégique indispensable.
2. Le Royaume du Maroc est le seul pays qui a constitutionalisé le principe de la dimension maghrébine de sa politique étrangère. Ce qui a été exprimé par Sa Majesté le Roi, que Dieu l'Assiste, dans Son Discours Royal à l'occasion de la Marche Verte, d'une manière claire et explicite, en lançant un appel à l'édification d'une nouvelle Union Maghrébine sur de nouvelles bases, aspirant d'atteindre le niveau des Groupements régionaux dans sa région, capable de relever les défis régionaux et internationaux et à la réalisation des aspirations des peuples maghrébins à l'unité, la prospérité, le développement et la dignité.
3. L'action maghrébine commune s'est heurtée à des contraintes résidant essentiellement dans les attitudes politiques négatives de certains pays de l'UMA vis-à-vis de la question du Sahara marocain, de la position quant à la coopération avec l'Union européenne et dans la lutte Anti-terroriste et l'ensemble des formes du crime organisé y compris la immigration clandestine et le trafic des êtres humains et le trafic des drogues
4. Les changements qu'a connue la région arabe, a rendu l'intégration maghrébine une exigence indispensable en soit.
5. Le Royaume du Maroc souligne la nécessité de réorganiser, aujourd'hui, l'édifice maghrébin commun, pour affronter les défis relevés au niveau régional et international avec une approche constructive capable d'abolir les obstacles empêchant la réalisation des aspirations de l'Accord historique de Marrakech, qui a instauré l'Union du Maghreb Arabe (UMA).
6. En prenant en considération les nouvelles conditions et les défis imposés, le Maroc a pris l'initiative en vue de la concrétisation de sa vision maghrébine au niveau bilatéral et multilatéral, à travers les échanges de visites et la tenue de réunion à haut niveau (Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'UMA Rabat, 18 février 2012).
7. La vision marocaine pour la réédification d'une nouvelle Union Maghrébine est axée autour d'une volonté et d'une politique réelle fondée sur l'approche « du Peuple au Peuple », en vue d'une implication des acteurs de développement local ; sur l'approche d'une « Gouvernance Maghrébine » capable d'investir dans les ressources humaines et naturelles énormes dont disposent les cinq pays maghrébins ainsi qu'une approche visant l'édification des réseaux de liaison des différentes infrastructures, la création des projets intégrés, l'unification des politiques douanières et financières, la liberté de mobilité des personnes des services, des marchandises et des capitaux.
8. Le Maroc considère que l'Union maghrébine doit ainsi consolider sa place en tant que pôle fort, susceptible de relancer un débat global avec les groupements régionaux, à sa tête l'Union européenne, dans le cadre d'une stratégie qui garantira des retombées positives communes pour les peuples de l'espace maghrébin et pour la région et le voisinage.

POSITION DU ROYAUME DU MAROC CONCERNANT LA « NOUVELLE LIBYE »

- Depuis le déclenchement de la révolution en Libye en février 2011, le Maroc a adopté une position claire et indubitable d'une manière responsable et efficace face au développement de la situation dans ce pays maghrébin en vue de la démocratisation, de la liberté et du développement, tout en veillant sur la souveraineté de la Libye, sa sécurité et sa stabilité.
- Le Royaume du Maroc considère "la nouvelle Libye" comme un partenaire essentiel dans l'accomplissement de la construction de l'espace maghrébin, dans la perspective de réaliser les aspirations des peuples maghrébins dans la fusion et le développement, et compte sur les nouveaux dirigeants libyens pour l'approfondissement des relations entre les deux pays dans différents domaines économiques, sociaux et culturels, et accorde une grande importance à la dimension humaine de cette relation, qui réside essentiellement dans la protection des affaires des citoyens marocains résidant en Libye.
- Le Royaume du Maroc cible l'établissement d'un nouveau partenariat promettant qui commence par l'évaluation des besoins de la Libye, tout en convoitant les efforts de la construction d'une économie moderne en commençant par les domaines dont le Maroc a acquis une expérience considérable et qui permet d'attirer les investissements libyens vers le Maroc et la création des sociétés mixtes, en parallèle de la création un Conseil Commun des Hommes d'Affaires.
- Le domaine sécuritaire constitue un élément indivisible de l'approche endogène adoptée par le Maroc visant le renforcement de la coopération avec la Libye, pour cela, le Maroc demeure disposé à mettre son expérience et son expertise à la disposition de la partie Libyenne, en vue de l'appui et de l'accompagnement des efforts visant la stabilisation du pays et sa sécurisation, à travers des programmes faisant objet d'accord sur la base d'une demande des autorités libyennes compétentes, spécialement en ce qui concerne la construction des compétences.
- Dans le cadre de la même optique, le Maroc demeure prêt à partager avec la nouvelle Libye son expérience dans le domaine de la justice transitionnelle et l'édifice de l'Etat des Institutions.
- Le Maroc œuvre pour l'approfondissement des consultations et de la coordination avec les gouvernants libyens, en vue de la préparation du prochain sommet maghrébin qui se tiendra à Tunis, notamment en ce qui concerne la réforme du système de l'Union du Maghreb Arabe et la cohésion maghrébine et la coopération sécuritaire régionale au niveau de l'espace maghrébin, le Sahel et le Sahara.

POSITION DU ROYAUME DU MAROC SUR LE SAHEL ET CRISE AU MALI

Sahel

- Le Maroc est particulièrement préoccupé par la précarité de la situation dans la région du Sahel, ainsi que la connexion entre le trafic de drogue, le terrorisme, le crime organisé et le trafic des humains dans la région Sahélo-saharienne, qui demeure une zone prioritaire pour la lutte contre ces fléaux.
- Le Maroc estime que ces défis mettent en évidence la nécessité d'une coopération régionale accrue et d'une approche intégrée dans les domaines de la sécurité et du développement.
- Dans cette optique, le Maroc salue l'engagement –financier- de l'UE au profit de la population sahélienne et réitère sa volonté de collaborer avec l'ensemble des intéressés afin d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles.
- Le Maroc demeure convaincu que seule une stratégie regroupant l'ensemble des pays de la région notamment les pays membres de l'UMA ainsi que les pays africains du Sahel est à même de permettre d'apporter une réponse efficace à cette menace comme il a été réitéré lors du Conseil exécutif de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) (Rabat, 11 juin 2012).
- A ce titre, le Maroc salue la stratégie relative à la région du Sahel mise en place par l'Union européenne et souligne le rôle prépondérant qu'il pourra jouer et la contribution effective qu'il pourra apporter à la mise en œuvre de cette stratégie.
- Dans le même sens, le Maroc salue l'attention portée à cette question dans le cadre des Nations Unies (Sommet sur le Sahel, 26 septembre 2012 qui témoigne de la «prise de conscience» de la communauté internationale sur l'urgence d'agir dans le cadre «d'une stratégie commune» pour faire face à l'émergence d'un «réel problème de sécurité internationale» et «un sanctuaire pour terroristes») et continuera à apporter son soutien à la résolution sur la sécurité en Méditerranée adoptée annuellement par consensus par l'Assemblée Générale.

Situation au Mali :

- Le Royaume du Maroc a réaffirmé son rejet catégorique de toute prise de pouvoir par la force, et a appelé au rétablissement des institutions constitutionnelles. Il a réitéré son attachement à la stabilité, à l'unité et à l'intégrité territoriale de ce pays frère.
- Suite à la proclamation unilatérale par le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), de l'indépendance du Nord-Mali, le Maroc a qualifié cette démarche de "totalement inacceptable eu égard à ses graves incidences sur la paix, la sécurité et la stabilité dans la région tout entière".
- Enfin, le Maroc salue l'accord conclu entre le Conseil militaire au Mali et les pays de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) le 23 septembre 2013, qui marque un pas positif sur la voie du retour à la vie politique dans ce pays.
- Le Maroc déplore les atteintes répétées visant la destruction du patrimoine culturel et religieux de ce pays frère.

POSITION DU ROYAUME DU MAROC SUR LA CRISE SYRIENNE

Le Royaume du Maroc réitère :

- La nécessité de préserver la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de la Syrie ;
- La nécessité de faciliter le processus de transition politique en Syrie en vue de répondre aux demandes légitimes du peuple Syrien ;
- Son appel pour la cessation immédiate de la violence et de l'usage de la force par les autorités syrienne contre les civiles ;
- La nécessité de prendre les mesures appropriées en vue d'acheminer l'aide humanitaire aux réfugiés ainsi qu'à la population Syrienne touchée par les bombardements et souffrant de l'embargo imposé par le régime syrien ;
- Son soutien à la Communauté internationale notamment aux initiatives de la ligue des Etats Arabes et des Nations Unies en vue de permettre une transition démocratique pacifique ;
- Encourage l'opposition syrienne à s'unir et à s'engager dans la formation d'un gouvernement provisoire inclusif et représentatif de toutes les composantes de la société syrienne, respectueux des droits de l'Homme et des minorités ;
- La poursuite de sa participation effective et responsable à toutes les réunions ainsi qu'à son appui aux initiatives de la Ligue des États arabes et des Nations unies ;
- La poursuite de sa participation et contribution active aux travaux du Groupe des amis du peuple syrien notamment en abritant la quatrième session de ce Groupe à Marrakech ;
- La poursuite de son aide humanitaire en faveur des réfugiés syrien. Sous l'initiative de sa Majesté le Roi que Dieu l'Assiste, un hôpital médicochirurgical de campagne a été déployé au Camp Zaatari dans le gouvernorat d'Al Mafrq (Jordanie) et plus de 100 tonnes d'aides humanitaires ont déjà été acheminées en faveur des réfugiés syriennes ;
- Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, est le premier Chef d'État à avoir visiter le Camp Zaatari et rencontrer les réfugiés syriens en vue de leur témoigner l'engagement du Royaume du Maroc à se tenir aux côtés du peuple syrien .

POSITION DU ROYAUME DU MAROC SUR LE NUCLÉAIRE IRANIEN

En tant que membre du Conseil de Sécurité, le Royaume du Maroc maintiendra la position qu'il a adoptée depuis le début de la crise du nucléaire iranien :

- L'attachement du Royaume du Maroc en vertu du dialogue, de la diplomatie et de la négociation qui demeurent les moyens les plus appropriés pour dénouer pacifiquement cette question ;
- L'appui aux efforts des P5+1 pour la recherche d'une issue mutuellement acceptable à cette crise ;
- La nécessité d'éviter toute instrumentalisation de la crise iranienne, en tant qu'élément de division entre l'occident et le monde musulman ;
- L'importance du respect des engagements internationaux, la préservation du régime de non-prolifération ainsi que la sauvegarde de l'autorité et de la crédibilité de l'AIEA. Le Maroc continuera, à cet effet, à appuyer les efforts de la Communauté internationale visant à assurer un respect des normes internationales en matière de prolifération ;
- Le soutien aux efforts de l'AIEA visant à fournir à la Communauté internationale des assurances crédibles sur la nature pacifique du programme nucléaire iranien ;
- L'examen par le Conseil de Sécurité de l'ONU du cas iranien devrait se faire en tenant compte du contexte régional complexe ;
- Les sanctions ne devraient être imposées qu'en dernier ressort et ne devraient pas frapper les populations ;
- Le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats membres ;
- Le débat sur le programme nucléaire iranien ne doit pas donner lieu à l'adoption de mesures supplémentaires empêchant les pays en développement à accéder à la technologie à des fins pacifiques.

